Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID: 032-243200391-20240305-2024005C0503 04-DE

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL (Art L 5211-10 suivants du CGCT)

- Décision n° 2023-93 du 6 décembre 2023 : Travaux et équipement communautaires Office de Tourisme de Lectoure Réparation de la porte d'entrée suite à la tempête.
 M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER les travaux de réparation de la porte d'entrée de l'Office de Tourisme de Lectoure à la SARL Olivier AYRAUD (32500 FLEURANCE) pour un montant de 1 070 € HT.
- Décision n° 2023-94 du 6 décembre 2023 : Bâtiments scolaires Ecole de Montestruc Remplacement vitrages.
 - M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER les travaux de remplacement de vitrages cassés à l'école de Montestruc, à MENUISERIE RIEU (32390 MONTESTRUC) pour un montant de 2 170 € HT.
- Décision n° 2023-95 du 7 décembre 2023 : Equipements communautaires Acquisition de copieur multifonctions pour le parc informatique de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise à Fleurance.
 - M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER le marché de fourniture d'un copieur multifonctions pour le rez-de-chaussée des locaux du siège, à l'entreprise SHARP BUSINESS SYSTEMS France (31036 TOULOUSE) pour un montant de 4 852 € HT.
- O Décision n° 20232-96 du 8 décembre 2023 : Entretien et nettoyage du bardage des bureaux et ateliers de la Pépinière d'entreprises de la Lomagne Gersoise.
 - M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la prestation d'entretien et nettoyage du bardage des bureaux et ateliers de la Pépinière d'entreprises de la Lomagne Gersoise à la société C.P.R. (32700 LECTOURE) pour un montant de 4 290,00 € HT.
- Décision n° 2023-97 du 19 décembre 2023 : GEMAPI- Signature d'une convention de prestations de services entre le Syndicat Mixte des 3 Vallées (SM3V) et la Communauté de communes de la Lomagne Gersoise.
 - M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide DE SIGNER la convention de prestation de services avec le SM3V pour la réalisation des travaux suivants :
 - o arasement de l'intrados du méandre pour un montant de 3 960 € TTC
 - o entretien annuel régulier de la végétation du méandre pour un montant ANNUEL de 1
 000 € TTC (pour une durée courant jusqu'à la fin du PPG soit au 31/12/2025).
- Décision n° 2023-98 du 19 décembre 2023 : Développement des usages du numérique -Signature d'une convention de mécénat avec la Poste pour l'accueil d'intervenants nonpostiers au sein de sites Etape Numérique de La Poste.
 - M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide DE SIGNER la convention de partenariat avec la poste permettant au conseiller numérique de proposer les permanences qu'il organise sur la commune de Lectoure dans l'Étape Numérique de la Poste dans les conditions définies dans le projet de convention.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID: 032-243200391-20240305-2024005C0503 04-DE

 Décision n° 2023-99 du 2 janvier 2024 : Bâtiments communautaires – Prestations de nettoyage des locaux.

M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER les prestations de nettoyage de l'ensemble des bâtiments communautaires, à la SCOP ARL MPS LA COMPAGNIE A VOTRE SERVICE (32 500 FLEURANCE) pour un montant annuel estimé à 38 542,00 € HT pour l'entretien régulier, et les prestations de nettoyage ponctuelles (menuiseries et vitres extérieures notamment) estimées à 2 500 € HT annuel

- O Décision n° 2024-01 du 10 janvier 2024 : Travaux de pose pics anti-oiseaux au-dessus du balcon de la salle de réunion des locaux du siège de la Lomagne Gersoise.
 - M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER les travaux de pose de pics antioiseaux au-dessus du balcon de la salle de réunion des locaux du siège de la Lomagne Gersoise à la société LAFFARGUE Christian CHARPENTE ET COUVERTURE (32500 FLEURANCE) pour un montant de 2 332,50 € HT.
- Obécision n° 2024-02 du 10 janvier 2024 : Fourniture de radiateurs pour le bâtiment relais petite enfance de la Lomagne Gersoise.

M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la fourniture de 5 radiateurs pour le bâtiment relais petite enfance à la société ROBERT S.A. (32000 AUCH) pour un montant de 3 505,74 € HT.

- Décision n° 2024-03 du 18 janvier 2024 : Prestation de traiteur pour la cérémonie des vœux du 25 janvier 2024 de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise.
 - M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la prestation de traiteur pour la cérémonie des vœux de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise à l'entreprise AU GOUT D'ICI (32500 FLEURANCE) pour un montant de 1 515,30 € HT.
- Décision n° 2024-04 du 18 janvier 2024 : Développement des usages du numérique -Signature d'une convention de formation professionnelle.
 - M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide DE SIGNER la convention de formation professionnelle avec LA MÊLEE, organisme de formation à TOULOUSE, dans les conditions définies dans le projet de convention et n'ayant aucune contrepartie financière.
- Décision n° 2024-05 du 25 janvier 2024 : Bâtiments scolaires Ecole La Croutz à Fleurance –
 Remplacement du régulateur dans l'armoire électrique de la chaufferie.
 - M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER les travaux de remplacement du régulateur dans l'armoire électrique de la chaufferie de l'école La Croutz à FLEURANCE, à l'entreprise JUSTUMUS (32000 AUCH) pour un montant de 2 891,95 € HT.
- Décision n° 2024-06 du 25 janvier 2024 : Equipements et travaux communautaires Maison de santé de Lectoure – Travaux informatiques sur l'extension (installation et paramétrage routeur VPN).
 - M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la prestation informatique installation et paramétrage routeur VPN à la société ZIM PC INFORMATIQUE (47520 LE PÄSSAGE) pour un montant de 1 543,33 € HT.
- Décision n° 2024-07 du 5 février 2024 : Equipements et travaux communautaires Maison de santé de Lectoure Fourniture et pose de menuiseries pour la salle de réunion.
 M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la prestation de fourniture pose de menuiseries pour la salle de réunion à la SARL AYRAUD Olivier (32500 FLEURANCE) pour un

montant de 3 755,15 € HT.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 032-243200391-20240305-2024005C0503 04-DE

Décision n° 2024-08 du 5 février 2024 : Equipements et travaux communautaires – Maison de santé de Lectoure – Plâtrerie/isolation salle de réunion.

M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la prestation de plâtrerie/isolation pour la salle de réunion à BATI C GERS (32500 FLEURANCE) pour un montant de 4 890,00 € HT.

- Décision n° 2024-09 du 5 février 2024 : Equipements et travaux communautaires Maison de santé de Lectoure – Peinture salle de réunion.
 - M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la prestation de peinture de la salle de réunion à TAUPIAC Peinture (32500 FLEURANCE) pour un montant de 2 224,82 € HT.
- Décision n° 2024-10 du 5 février 2024 : GEMAPI Relevé topographique pour proposition d'implantation des dispositifs topométriques et auscultation piézométrique du barrage Cussé à Fleurance.
 - M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER les prestations de relevé topographique pour proposition d'implantation des dispositifs topométriques et auscultation piézométrique du barrage Cussé à Fleurance à la société XMGE (32500 FLEURANCE) pour un montant de 2 950,00 € HT.
- Décision n° 2024-11 du 5 février 2024 : GEMAPI Relevé topographique pour proposition d'implantation des dispositifs topométriques et auscultation piézométrique du barrage Caouette à Fleurance.
 - M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER les prestations de relevé topographique pour proposition d'implantation des dispositifs topométriques et auscultation piézométrique du barrage Caouette à Fleurance à la société XMGE (32500 FLEURANCE) pour un montant de 2 900,00 € HT.
- Décision n° 2024-12 du 5 février 2024 : GEMAPI Fourniture d'échelles limnimétriques.
 M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la fourniture d'échelles limnimétriques à la société OTT HYDROMET (13799 AIX EN PROVENCE) pour un montant de 1 506,52 € HT.
- Décision n° 2024-13 du 5 février 2024 : GEMAPI Mise en œuvre support règle de mesure –
 Digue Cussé Caouette à Fleurance.
 - M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la mise en œuvre du support de règle de mesure à l'EURL F CONSTRUCTIONS (32500 FLEURANCE) pour un montant de 9 830,96 € HT.
- Décision n° 2024-14 du 12 février 2024 : Développement économique Signature d'une Contrat de mandat avec la société Matines en vu du portage financier d'une action visant à lever les freins au recrutement.
 - M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide DE SIGNER le contrat de mandat avec la société MATINES pour l'accompagner dans la gestion des fonds fixés à 15 000 euros dans les conditions définies dans le contrat joint en annexe de la présente décision.
- Décision n° 2024-15 du 16 février 2024 : Bâtiments scolaires Ecole de La Sauvetat Changement gouttière défectueuse.
 - M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER les travaux de changement d'une gouttière défectueuse, à J. Rénov' Charpente (32500 LA SAUVETAT) pour un montant de 1 362,49 € HT (non assujetti à la TVA).

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID: 032-243200391-20240305-2024005C0503_04-DE

Décision n° 2024-16 du 19 février 2024 : Bâtiments scolaires – Rénovation énergétique et extension de l'école de Pauilhac – Validation Avant-Projet Définitif (APD).
 M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide DE VALIDER l'avant-projet définitif présenté par le cabinet d'architecture BAP, maître d'œuvre de l'opération, pour un montant de travaux de 439 500 € HT.

- Décision n° 2024-17 du 22 février 2024 : Equipements et travaux communautaires Maison de santé de Lectoure Travaux électriques salle de réunion.
 M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER les travaux d'électricité de la salle de réunion de la maison de santé de Lectoure à la SARL MAISON LIGARDES (32700 LECTOURE) pour un montant de 3 484,84 € HT.
- Décision n° 2024-18 du 22 février 2024: Travaux et équipement communautaires Renouvellement du contrat de maintenance 2024 pour la licence Mensura.
 M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la prestation de maintenance de la licence Mensura pour l'année 2024 à l'entreprise SOGELINK ENGINEERING (69300 CALUIRE ET CUIRE) pour un montant de 1 270,00 € HT.